

Mémo du déposant

Nous vous recommandons de préparer à l'avance la saisie de votre idée sur Private Patent®, pour cela que nous avons rédigé, à votre attention, le présent mémo.

Recommandation : En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un 'Conseil en propriété industrielle' afin que celui-ci vous assiste dans la rédaction des textes et documents qui seront mis en ligne sur la plate-forme Private Patent®.

Dans ce document vous trouverez de nombreuses 'astuces' et recommandations qui ont été rédigées spécialement pour vous, n'hésitez donc pas à les consulter et à les utiliser.

Une astuce : N'hésitez pas à utiliser les différents documents que nous mettons à votre disposition.

Vous aller trouver, ci-après, la description des informations à saisir sur Private Patent pour y présenter votre idée.

Recommandation : Une fiche de préparation d'un dépôt est à votre disposition, n'hésitez pas à l'utiliser en complément du présent document.

Un conseil : N'hésitez pas à consulter les nombreuses informations qui sont à votre disposition sur le site Private Patent, entre autres comme **la FAQ**, la page '**de l'idée au marché**' ou celle dédiée à **la protection des idées**.

Titre de l'idée :

Le titre de votre idée doit tenir en 60 caractères maximum.

Libellé de l'idée :

Le libellé de votre idée doit pouvoir tenir en 3 lignes de 80 caractères.

Cette présentation rapide doit être précise et donner envie aux visiteurs d'en savoir plus.

Une astuce : Pour connaître le nombre de caractères d'un texte sous Word, sélectionnez ce texte puis dans le menu, ouvrez 'Outils', choisissez 'Statistiques' et consultez 'Caractères (espaces compris)'.

Langue de dépôt :

Vous avez actuellement la possibilité de déposer votre idée en Anglais, en Allemand, en Russe et en Français.

Une astuce : N'hésitez pas à déposer une même idée en plusieurs langues, vous augmenterez ainsi vos chances pour que celle-ci soit consultée et donc qu'elle vous rapporte plus d'argent.

Type de dépôt :

Plusieurs possibilités s'offrent à vous selon que vous souhaitez juste protéger votre idée ou que vous recherchez des partenaires.

Vous avez la possibilité de vous contenter de bénéficier d'un horodatage certain pour la protection de votre idée, pour cela vous devez opter pour '**Mon idée ne doit pas apparaître sur Private Patent**'.

Par ailleurs, vous avez la possibilité d'obtenir des informations sur le visiteur et, ainsi, de pouvoir accepter ou refuser qu'il accède à l'intégralité de votre idée avec l'option '**Je choisis les visiteurs qui consulteront l'intégralité de mon idée**'.

Il faut savoir que, dans ce cas, de nombreux visiteurs ne donnent pas suite et vous risquez donc de perdre des reversions.

Enfin, vous pouvez laisser le libre accès à tous les visiteurs qui le désirent en choisissant '**Mon idée est directement accessible à tous ceux qui le souhaitent**'.

Nous vous conseillons d'utiliser cette option car c'est cette solution qui vous assurera le plus de reversions.

Protection de l'idée :

Cette partie est totalement libre et vous n'êtes en aucun cas obligé d'y répondre.

Si votre idée fait l'objet d'une protection (brevet, enveloppe Soleau, ...) nous vous demandons les différentes informations concernant cette protection comme le type de protection, la date du dépôt, la date de validation, la classe de dépôt, ...

Si vous avez indiqué que votre idée fait l'objet d'une protection, le visiteur en sera informé mais n'aura aucune information sur la nature de cette protection.

Produit ou service :

Vous devez préciser si votre idée correspond à un 'produit' ou à un 'service'.

Nous attirons votre attention sur l'extrême importance de ce choix, certains visiteurs se réservant exclusivement à l'une ou l'autre de ces catégories.

Une astuce : Pour bien comprendre le but de cette double classification (produits/services et classe de dépôt), nous vous suggérons de vous mettre à la place d'un visiteur et d'aller au menu '**Consulter**' option '**Consulter les idées**'.

Classification de votre idée :

Produit ou service, votre idée doit faire l'objet d'une classification au sein de Private Patent® afin qu'elle soit plus facilement accessible par les visiteurs.

Nous vous conseillons de consulter la **liste détaillée des produits** ou la **liste commentée des services** avant de choisir une classe pour votre idée.

Contact de l'idée :

C'est à partir de ces informations qu'un visiteur intéressé par votre idée pourra, s'il le souhaite, correspondre avec vous.

Ces informations resteront totalement confidentielles et ne pourront être utilisées que dans le cadre du portail Private Patent®.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978, tout utilisateur de Private Patent dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

Réversion de consultation de l'intégralité de votre idée :

Avec Private Patent, vous allez avoir la possibilité de gagner de l'argent chaque fois qu'un visiteur consultera l'intégralité de votre idée déposée sur Private Patent.

De plus, c'est vous même qui allez déterminer le montant des reversions que vous souhaitez toucher chaque fois qu'un visiteur consultera l'intégralité de votre idée (ces reversions représenteront 30% du montant HT que le visiteur aura payé pour accéder à l'idée).

Le montant de la reversion que vous désirez doit être impérativement en euros.

Un conseil : Soyez raisonnable, 100 euros de reversions pour chaque consultation semble un maximum à éviter de dépasser.

Mots clés :

Nous vous offrons la possibilité de saisir un maximum de 12 mots clé pour mieux définir votre idée.

Nous attirons votre attention sur l'importance de votre choix car lorsqu'un visiteur fait une recherche sur un mot, les idées qui lui sont présentées sont celles dont ce mot se trouve dans le titre de l'idée et/ou dans le libellé de l'idée et/ou dans la liste des mots clés.

Une astuce : Essayez de saisir des mots et expression qui ne se trouvent pas déjà dans le titre et/ou le libellé de votre idée, votre idée aura alors plus de chance d'être consultée.

Résumé de l'idée (en trois parties) :

Private Patent® vous propose un espace pour présenter le résumé de votre idée.

Pour cela vous avez à votre disposition 3 pages-écrans d'un format standardisé pour présenter les différentes facettes de votre idée.

Chacune de ces trois pages résumé comprendra :

- un titre (45 caractères maximum) que vous pourrez librement saisir
- une page (format 'Word', largeur maxi 21cm, hauteur maxi 29,7cm)

Trois astuces : *Si votre idée est simple et/ou non protégeable, évitez de trop la détailler.*

> *Essayez d'apporter un peu de complexité et de technicité dans la rédaction de vos résumés.*

> *Ne donnez aucune information qui permettrait au visiteur de ne pas passer sur Private Patent pour accéder à l'intégralité de votre idée car vous perdriez alors vos revenus de réversions.*

Ces 3 pages résumées seront directement accessibles à tous les visiteurs qui le souhaitent, de ce fait veillez à ce que le contenu soit accrocheur sans, pour autant, trop en dire.

ATTENTION : *Nous attirons votre attention sur le fait que le titre, le libellé et/ou les pages résumés de votre idée ne doivent pas contenir, sous peine de ne pas être publié :*

>> *la moindre adresse, que ce soit une adresse postale ou un E-mail ;*

>> *un quelconque lien hypertexte vers un document ou vers un site Internet.*

Intégralité de l'idée :

Private Patent® vous propose également un espace pour présenter l'intégralité de votre idée.

L'intégralité de votre idée ne sera accessible qu'aux visiteurs qui auront acquittés les droits de consultation avec vos réversions qui y sont associées.

L'intégralité de votre idée doit se présenter sous la forme d'un document au format 'Word standard' d'un maximum de 35 pages normales (format 21cm x 29.7cm).

Déposer votre idée :

Une fois ces différentes informations réunies et après avoir rédigé tous ces documents (pages résumés et description de l'idée), en saisissant votre identifiant et votre mot de passe, il vous suffira de sélectionner l'option 'Déposer une idée' du menu 'Déposer'.

ATTENTION : *Nous attirons votre attention sur le fait que Private Patent® se réserve le droit de refuser tout ou partie d'un dépôt si tout ou partie des informations fournies s'avéraient fausses, imprécises, désuètes ou incomplètes.*

Validation du dépôt de votre idée :

L'ensemble des documents que vous nous aurez communiqués seront validés par le modérateur avant d'être accessibles en ligne.

Cela peut prendre un à deux jours, soyez donc patient.

Nous vous souhaitons une bonne continuation et, surtout, bonne chance aux idées et innovations que vous déposerez sur Private Patent®.

L'équipe de Private Patent